

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 15 juin 2017 - Le Vaud

72 communes membres, 45 présentes, 27 excusées/absentes, équivalent à 155 suffrages sur 265, la majorité absolue est à 78 suffrages.

Sont représentées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Begnins, Bougy-Villars, Buchillon, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chéserex, Coinsins, Corbeyrier, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Daillens, Dully, Eclépens, Eysins, Féchy, Gingins, Givrins, Grens, Jouxtens-Mézery, La Rippe, Lavigny, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mies, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Montricher, Mont-sur-Rolle, Penthalaz, Penthaz, Perroy, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-le-Château.

Sont excusées/absentes, les communes de :

Bogis-Bossey, Borex, Bremblens, Clarmont, Commugny, Coppet, Cuarnens, Denens, Echandens, Etoy, Founex, Gilly, Genolier, Gimel, La Sarraz, Le Chenit, Lonay, Lully, Mex, Prangins, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Saint-Oyens, Signy-Avenex, Tannay et Yens.

* * * * * * * * * * * * * *

Points forts de l'Assemblée Générale

- Présentation de M. Alexandre Thévoz de la Fiduciaire Mazars sur la péréquation intercommunale.
 - Il explique les composantes des péréquations verticales et horizontales.
- Tables rondes et leur compte-rendu.
 - Cette nouvelle forme d'assemblée a rencontré du succès. Nous avons eu de très bons échanges avec les communes et leurs remarques seront très utiles pour la future péréquation.
- Adhésion de la commune d'Henniez
 - M. Di Blasio, Municipal d'Henniez présente sa commune et explique les raisons pour lesquelles la Municipalité a décidé d'adhérer. C'est notre première commune membre dans le district de la Broye-Vully. Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue.
- Sortie récréative 2017
 - La sortie récréative 2017 aura lieu le 5 juillet 2017 à Corbeyrier. Le Comité rappelle que vous pouvez encore vous inscrire auprès de la commune jusqu'au 29 juin et que le co-voiturage est à privilégier.

Ordre du jour :

- 1. Introduction et souhaits de bienvenue ;
- 2. Accueil par le représentant de la Municipalité des lieux ;
- 3. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 16 mars 2017 à Saint-Sulpice ;
- 4. Comptes 2016:
 - 4.1 Présentation du préavis et des comptes 2016 ;
 - 4.2 Rapport des vérificateurs ;
 - 4.3 Décharge au Comité et aux vérificateurs et adoption des comptes ;
 - 4.4 Nomination des prochains vérificateurs (Begnins, Bogis-Bossey et Borex) et des suppléants (Bougy-Villars et Bremblens) ;
- 5. Présentation de la péréquation intercommunale ;
- 6. Tables rondes (durée env. 1h00);
- 7. Compte-rendu des différentes tables ;
- 8. Divers.

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Mme Josephine Byrne Garelli ouvre la séance et souhaite la bienvenue à cette Assemblée Générale. Elle salue Monsieur Alexandre Thévoz de la Fiduciaire Mazars, Monsieur di Blasio, Municipal de la commune d'Henniez, Monsieur Brunner, Municipal à Vinzel, Mesdames les Députées Claire Richard et Catherine Labouchère, Monsieur le Député Hans-Rudolf Kappeler ainsi que Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux. Elle remercie chaleureusement la Commune de Le Vaud et les membres de sa Municipalité

Elle remercie chaleureusement la Commune de Le Vaud et les membres de sa Municipalité pour leur hospitalité.

Madame la Présidente annonce l'adhésion de la commune d'Henniez et les remercie de leur confiance. Elle passe la parole à M. di Blasio, Municipal, afin qu'il explique les raisons pour lesquelles Henniez rejoint l'AdCV. M. di Blasio indique qu'il a participé à la séance du district Broye-Vully durant laquelle notre Secrétaire général a fait une présentation de notre Association. En adhérant, Henniez, petite commune de 338 habitants, est la seule représentante du district Broye-Vully. Elle a été motivée par les contraintes de plus en plus complexes rencontrées par la Municipalité au niveau des gestions; elle désire obtenir de nouvelles idées, pouvoir collaborer avec d'autres communes et partager des expériences.

2. Accueil par le représentant de la Municipalité des lieux

M. Charles-Olivier Humbert, Municipal, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il excuse l'absence de Mme Chantal Landeiro, Syndique et de M. Edgar Cretegny, Vice-Syndic, qui participent au CoDir.

Le Vaud est une petite commune située au pied du Jura qui va de 620 m à 1'450 m d'altitude. Le territoire communal est de 320 hectares et elle possède environ 600 hectares de forêts et pâturages sur d'autres communes.

A l'origine, Le Vaud était un hameau situé à 1 km en dessous du village actuel. Il a été abandonné au Moyen-Age et la population est venue s'installer dans le village actuel. La légende raconte que des sorciers habitaient ce hameau, qui a été détruit par le feu. En réalité, ces esprits maléfiques n'ont pas tous été détruits car on en rencontre encore parfois ...

La population de Le Vaud en 1960 était de 150 habitants. Aujourd'hui elle compte bientôt 1'360 habitants. La vie sociale au sein du village est assez développée, avec environ 15 sociétés actives, une auberge et le zoo de la Garenne, point touristique, qui a accueilli son 100'000ème visiteur en février 2017.

Le Vaud est devenu, avec Harmos, le pôle 5-8 P et compte quotidiennement près de 250 élèves. La salle où nous nous trouvons fait office de cantine à midi, elle est fréquentée par une nonantaine d'élèves chaque jour. Le Vaud a dû développer ses infrastructures telles que l'arrêt de bus et la grande salle qui est en reconstruction, ayant brûlé au début de l'été 2016.

M. Humbert souhaite une bonne séance à l'assemblée et annonce que le verre de l'amitié sera servi, comme de coutume, à la fin.

La Présidente remercie M. le Municipal pour son discours ainsi que pour toute l'organisation de cette soirée qui se tient, au niveau de l'infrastructure, sous une forme inhabituelle et plus compliquée.

3. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 16 mars 2017 à Saint-Sulpice

La Présidente présente l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant faite, il est donc adopté à l'unanimité.

Mme Josephine Byrne Garelli passe maintenant au procès-verbal du 16 mars 2017 à Saint-Sulpice. Le procès-verbal n'apportant pas de remarque, il est, au vote à main levée, adopté avec deux abstentions.

4. Comptes 2016

Mme Byrne Garelli passe la parole à M. Yves Raboud, Trésorier.

4.1 Présentation du préavis et des comptes 2016

M. Raboud explique les différents points du compte Pertes et Profits ainsi que du Bilan. Le compte des rétributions du Comité est en hausse suite à de nombreuses réunions et sujets à traiter en 2016. Le compte Manifestation a été peu utilisé car la sortie a été reportée. Les charges de personnel sont au-dessus du budget mais elles sont compensées par la maîtrise des charges sociales entre autre.

Les produits évoluent en fonction du nombre de communes et du nombre d'habitants. Le bilan montre des réserves de CHF 160'000.—. Tous les fonds propres sont garantis par des liquidités.

Il ajoute que ces comptes ont été vérifiés par la Fiduciaire Mobile Sàrl à Mossel le 20 mars 2017. Il laisse maintenant la parole aux vérificateurs.

4.2 Rapport des vérificateurs

M. Denis Kupferschmid, Municipal à Arnex-sur-Nyon, lit le rapport des vérificateurs de comptes, signé par lui-même ainsi que par MM. Luc-Etienne Rossier, Syndic d'Aubonne et Patrick Guex, Syndic d'Allaman. Il a été établi en date du 29 mai 2017.

Le rapport recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au Comité.

M. Raboud remercie M. Kupferschmid et MM. Rossier et Guex pour leur travail.

4.3 Décharge au Comité et aux vérificateurs et adoption des comptes

Le Trésorier indique que le Comité, ainsi que les vérificateurs de comptes, proposent le maintien du fonds de réserve à CHF 160'000.— et de déduire la perte de CHF 8'890.55 du capital.

Vu le préavis des comptes, ouï les explications et entendu que l'adoption des comptes est inscrite à l'ordre du jour, il propose de voter l'adoption des comptes et de donner

décharge au Comité ainsi qu'aux vérificateurs des comptes pour l'exercice 2016. L'assemblée accepte à l'unanimité.

4.4 Nomination des prochains vérificateurs et des suppléants

La Présidente remercie l'assemblée de sa confiance ainsi que les vérificateurs des comptes pour leur travail.

Elle indique que, selon les statuts, la commission de vérification des comptes est composée de 3 communes différentes, élues pour 1 an. La Présidente ajoute que nous nommons également chaque année 2 communes suppléantes.

Pour l'exercice 2017, les vérificateurs sont les communes de Begnins, Bogis-Bossey et Borex. Les suppléants sont Bougy-Villars et Bremblens.

Elle demande si l'assemblée est d'accord avec cette proposition et l'invite à un vote à main levée. Les vérificateurs et suppléants sont acceptés à l'unanimité.

5. Présentation de la péréquation intercommunale

Mme Byrne Garelli présente M. Alexandre Thévoz, qui a été chef de la division des finances communales au sein du SCL, Service qui dépend du Département de Mme Métraux. Il a depuis quitté ce département et travaille maintenant dans une grande fiduciaire. Il fait partie du groupe de travail d'experts dans les travaux de préparation de l'AdCV d'une prochaine péréguation.

Elle rappelle que, courant 2016, le Conseil d'Etat a décidé de modifier la péréquation intercommunale. La première séance a eu lieu au mois de janvier, le texte de loi était sous toit au mois de juin et voté en septembre. Tout s'est déroulé très rapidement. L'AdCV a émis beaucoup de réserves quant au projet qui a été proposé et a indiqué que certaines communes se trouveront dans des situations intenables. Il y a actuellement 9 communes (dont 8 sont membres de l'AdCV) qui ont été identifiées comme étant des cas particuliers.

Dans le cadre de la COPAR, il y a une volonté actuelle d'agir rapidement afin de résoudre ces problèmes de cas particuliers. Une solution pour fin juin a été évoquée il y a 2 semaines l

L'AdCV ne trouve pas ceci très crédible. Elle informe l'assemblée que le groupe de travail qui a été formé est déterminé à ce que les solutions qui seront trouvées pour les communes concernées soit transparentes et que les décisions soient votées par le Grand Conseil.

Elle ajoute que 2 membres de notre Comité siègent à la COPAR, il s'agit de Mme Carine Tinguely, Municipale des Finances à Saint-Prex et M. Jean-Yves Thévoz, Syndic de Daillens et spécialiste Finances au sein de notre association.

Elle passe la parole à M. Alexandre Thévoz, qu'elle remercie de sa présence. (voir présentation ci-jointe).

M. Thévoz remercie le Comité de son invitation. Il explique que la péréquation est régie par la LPIC, la Loi sur les péréquations, et son décret.

La péréquation se découpe en 2 grands blocs :

1. la péréquation indirecte ou facture sociale, également appelée péréquation verticale car les flux financiers partent des communes vers le Canton pour payer la part des communes à la facture sociale.

La facture sociale comporte 3 niveaux de prélèvements :

- les impôts conjoncturels (impôts de successions, droit de mutation dont gains immobiliers ainsi que les impôts frontaliers). Un pourcentage de ces impôts est directement prélevé pour payer la facture sociale.

- il y a ensuite l'écrêtage qui concerne les communes ayant un meilleur niveau financier : si leur point d'impôt péréquatif par habitant est plus élevé que le point d'impôt péréquatif moyen de toutes les communes, elles participent à cet écrêtage.
- le 3^{ème} niveau constitue la répartition du solde. Ce solde est divisé par le point d'impôt écrêté de l'ensemble des communes puis multiplié par le point d'impôt écrêté de la commune en question. Une simple règle de trois...
- 2. la péréquation horizontale, car les flux financiers sont entre les communes uniquement, il n'y a aucun lien avec l'Etat.
 - Il y a 3 flux qui sortent du « pot » de la péréquation pour aller dans les communes :
 - la couche population, chaque commune a droit à une contribution en fonction de son nombre d'habitants.
 - la couche solidarité (c'est un peu le miroir de l'écrêtage) : les communes ayant leur point d'impôt écrêté en-dessous de la moyenne cantonale reçoivent une contribution de solidarité.
 - les dépenses thématiques : la loi en recense 2, soit les forêts et les transports. Pour les forêts, si les dépenses d'entretien dépassent 1 point d'impôt écrêté, la commune a droit à une rétribution à hauteur de 75%. Pour les transports, il s'agit d'un dépassement de 8 points d'impôts.

Il y a ensuite les différents plafonds :

- plafond de l'effort : très peu de communes sont concernées, seules les communes contribuant énormément à la péréquation en bénéficient.
- plafond du taux : un peu comme le plafond de l'effort, seules les communes ayant un taux d'imposition exagérément élevé par rapport à la moyenne cantonale en bénéficient.
- plafond de l'aide : il s'applique aux communes bénéficiant énormément de la péréquation avec une limite à 6,5 points.

Le solde des 3 flux (et marginalement des 3 plafonds car peu de communes en bénéficient) s'appelle l'alimentation ; elle est financée par toutes les communes. Ce montant est divisé en fonction du point d'impôt écrêté moyen de toutes les communes et est multiplié par le point d'impôt des communes. C'est donc à nouveau une règle de trois.

M. A. Thévoz explique que l'idée du bouclier fiscal est d'interdire les impôts confiscatoires : il prend l'exemple d'un contribuable qui a une énorme fortune immobilière mais peu de revenus en liquidités et qui serait peut-être amené à vendre chaque année des immeubles pour payer ses impôts. Il s'agit dans ce cas de garantir la propriété.

(voir l'exemple concret de bouclier fiscal dans la présentation ci-jointe).

Mme Byrne Garelli remercie M. Thévoz pour sa présentation fort intéressante.

6. Tables rondes

La Présidente rappelle l'organisation des tables. Chaque table, au nombre de 9 au total, doit répondre à 4 ou 5 questions, plus une annexe commune à tous. Chaque table nomme un rapporteur qui prendra des notes et viendra faire un compte-rendu devant l'assemblée à la fin des tables rondes.

L'AdCV réunira ensuite tous les questionnaires qui ont été complétés. Elle désire également que chaque Municipalité le remplisse séparément afin qu'une compilation puisse être faite durant l'été et présentée courant septembre.

Idéalement, le travail aboutirait à une proposition de péréquation transparente, équitable et acceptable par toutes les communes vaudoises.

6. Compte-rendu des différentes tables

Chaque rapporteur vient faire un résumé des réponses données à chaque question.

La Présidente remercie l'assemblée pour son active participation.

7. Divers

La Présidente demande si quelqu'un a des remarques ou commentaires. N'ayant pas de question provenant de l'assemblée, elle remercie M. Chemouny et Mme Aebi pour leur collaboration à l'organisation de cette Assemblée Générale. Elle remercie également les membres du Comité pour leur intense engagement durant ce début d'année.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 28 septembre 2017 à Montricher et la sortie récréative aura lieu le 5 juillet 2017 à Corbeyrier.

Elle remercie l'assemblée pour sa participation et la commune de Le Vaud pour son accueil. Elle souhaite un bel été à tout le monde et lève la séance.

Pour le PV : Catherine Aebi La séance est levée à 21h10

Calendrier 2017

- Mercredi 5 juillet 2017, sortie récréative, Corbeyrier
- Jeudi 28 septembre 2017, Assemblée Générale à Montricher
- Jeudi 30 novembre 2017, Assemblée Générale à Penthalaz

Annexes

Présentation de l'AdCV